

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Haut Commissariat pour les réfugiés, bâtiment administratif, Genève

Inscription publique préalable à un concours de projets sur invitation

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), maître de l'ouvrage, en accord avec l'Office des constructions fédérales, Berne, et le Département des travaux publics de la République et canton de Genève, ouvre un concours de projets sur invitation, au sens des articles 6 et 10 du règlement SIA 152.

Ce concours a pour objet d'obtenir des projets en vue de la réalisation d'un bâtiment administratif (20 000 m² surfaces brutes de plancher et garage pour 450 voitures) destiné au Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'à d'autres organes des Nations Unies.

La participation au concours est limitée à 9 bureaux d'architectes. Ceux-ci seront choisis par les organisateurs sur la base d'une inscription publique préalable ouverte aux architectes établis depuis le 1^{er} janvier 1986 dans le canton de Genève, ainsi qu'aux architectes genevois, quel que soit leur domicile, propriétaires d'un bureau. Le choix des architectes invités à participer au concours se fera parmi les inscrits, sur la base des critères d'appréciation de leur performance. A ces fins, chaque inscription doit être accompagnée des documents suivants:

- une attestation du domicile professionnel ou privé dans le canton de Genève; l'attestation d'origine genevoise est requise pour les architectes ayant leur domicile ailleurs;
- une déclaration certifiant que l'architecte est établi à son compte depuis le 1^{er} janvier 1986;
- une présentation de la capacité et de l'organisation du bureau, en apportant la preuve de pouvoir répondre aux exigences requises pour mener à bien une réalisation d'une telle envelopure;
- une liste de références d'ouvrages comparables déjà réalisés.

Chaque projet avec maquette, rendu dans le délai et admis au jugement, fera l'objet d'une indemnisation de 10 000 fr. Le jury dispose en outre d'une somme de 40 000 fr. pour attribuer 4 ou 5 prix, ainsi que de 10 000 fr. pour des achats éventuels.

Les architectes intéressés peuvent consulter les documents destinés aux participants du 27 juillet au 28 août 1987, au secrétariat de la FIPOI, rue de Varembe 15, 1202 Genève (bâtiment du CICG, bureau G 128, de 8 à 12 heures et de 14 à 17 heures).

Délai d'inscription : 31 août 1987 à 24 heures (cachet postal).

Envoi des documents aux candidats retenus : fin septembre 1987. Remise des projets et des maquettes : fin janvier 1988.

Place Chauderon-Nord, Lausanne

Résultats

Une commande d'avant-projets a été donnée à trois bureaux d'architecture pour la restructuration de l'îlot situé sur la place Chauderon, entre l'avenue de Beaulieu et la rue du Petit-Rocher :

- M. Botta + A. Galfetti, Lugano
- R. Luscher, Lausanne
- P. Mestelan + B. Gachet, Lausanne.

La commission d'experts, chargée d'examiner les avant-projets et de conseiller les organisateurs, était composée comme suit: B. Bolli, architecte, adjoint du service d'architecture de la Ville de Lausanne; P. von Meiss, architecte, professeur EPFL; P.-E. Monot, architecte, membre de la commission consultative d'urbanisme; E. Musy, architecte; R. Ostermann, membre de la commission consultative d'urbanisme; G. Steinmann, ingénieur; O. Regamey, architecte au service d'urbanisme de la Ville de Lausanne.

Conclusions de la commission d'experts

Les avant-projets présentés dans des délais relativement courts ne sont pas complètement développés. En effet, l'objectif était de se rendre compte si une solution d'architecture contemporaine avec démolition des immeubles existants était possible et présentait des qualités urbanistiques et architecturales supérieures à l'état actuel.

- La commission d'experts estime que les travaux répondent positivement à cette alternative avec la possibilité d'offrir des espaces publics plus intéressants que ceux de la solution d'une conservation de l'état actuel.
- La commission d'experts propose le projet de A. Galfetti, Lugano, pour la poursuite des études devant servir de base à la mise sur pied d'un nouveau plan de quartier.

Patinoire couverte, Sion

Report de la date de reddition

Le service de l'édilité de la Municipalité de Sion annonce que le délai de reddition des projets de ce concours a été reporté du 10 septembre au 21 septembre 1987.

Actualité

Bois suisse : entre augmentation du volume exploité et problèmes d'écoulement

Dans la forêt suisse, il faudrait exploiter un plus grand volume de bois que ce n'est le cas actuellement, mais le bois indigène est fortement concurrencé par les produits étrangers. Lors de sa dernière séance, à laquelle assistait Flavio Cotti, le Forum du bois a examiné l'une des questions centrales de l'économie forestière et de l'industrie du bois: Comment augmenter la consommation suisse de bois indigène? La Suisse consomme chaque année environ 7 millions de mètres cubes de bois et de produits du bois; le volume des bois exploités dans la forêt suisse n'étant que d'environ 4 millions de mètres cubes, la différence doit être couverte par des importations. A vrai dire, le potentiel de production de la forêt suisse serait presque suffisant pour couvrir les besoins du pays en bois, mais les coûts de production et le manque de main-d'œuvre, d'une part, la qualité des assortiments produits et les possibilités d'écoulement, d'autre part, limitent les possibilités effectives d'exploitation. Une augmentation du volume exploité serait aussi souhaitable pour des raisons sylvicoles.

En fait, 5,5 millions de mètres cubes de bois sont importés et, simultanément, 2,5 millions de mètres cubes exportés: seul 1,5 million de mètres cubes de bois suisse est consommé en Suisse - ce qui représente un cinquième de l'ensemble des besoins. Ces courants commerciaux contraires concernent des produits et assortiments qui ne sont pas produits dans notre pays et des produits indigènes pour lesquels il n'y a pas de débouchés convenables en Suisse; les prix et les préférences des acheteurs jouent en l'occurrence un rôle important.

Le Forum du bois est d'avis qu'il convient d'augmenter aussi bien la production que la consommation de bois indigène. Une information détaillée sur le bois indigène, ses propriétés et ses avantages se révèle nécessaire. Le Forum du bois entend travailler dans ce sens.

Le conseiller fédéral Cotti a pris connaissance des problèmes et souhaits des membres du Forum (qui sont en même temps les représentants des associations et organisations les plus importantes de l'économie forestière et de l'industrie du bois) avec un intérêt manifeste. Plus la branche concernée est proche de la production primaire, plus les difficultés sont grandes: l'économie forestière souffre des dégâts aux forêts et de problèmes de rentabilité, et les scieries sont harcelées par la concurrence des importations. Même l'industrie du papier qui, ces dernières années, a régu-

lièrement présenté de bons résultats, s'attend à des temps toujours plus difficiles - liés à la situation monétaire. En revanche, les menuiseries et les charpentes se portent comparativement bien. Le chef du département a chargé le Forum de développer une «stratégie commune de l'économie forestière et de l'industrie du bois» et de lui présenter un rapport.

Nouvelle loi forestière : la direction choisie est la bonne

Dans les réponses à la consultation, le projet de nouvelle loi forestière est généralement jugé judicieux et la direction choisie approuvée. Le projet part du principe de l'obligation de conserver la forêt dans son étendue et sa répartition géographique, principe qui a fait ses preuves. Il vise le maintien et l'amélioration de forêts adaptées aux conditions du lieu, saines et stables, et dont les peuplements ont une structure répondant aux exigences du rendement soutenu, afin d'améliorer la vigueur de la forêt et d'en garantir les multiples prestations telles que ses fonctions protectrices, sociales et de production. Le projet comprend en outre des mesures spécifiques d'encouragement de l'entretien des forêts et des dispositions permettant de contribuer plus largement à la protection contre les forces de la nature et à la lutte contre les dégâts aux forêts.

Dans des domaines particuliers, des divergences d'opinion assez importantes sont apparues entre certains groupes consultés. Les plus manifestes se sont révélées entre les associations de l'économie du bois et les associations économiques, d'une part, et les organisations de protection de l'environnement et de protection de la nature, d'autre part. Les milieux de l'économie du bois déplorent dans une large mesure l'absence d'une conception économique globale et demandent que l'on permette des méthodes d'exploitation plus rationnelles et à plus grande échelle. Les milieux de la protection de l'environnement, et surtout ceux de la protection de la nature, voient dans le projet une «loi de développement économique» et regrettent l'absence d'une conception écologique globale. Une autre divergence d'une certaine importance concerne la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Le projet prévoit que le Conseil fédéral édicte des prescriptions minimales ou réglemente les exceptions dans certains domaines tels que la définition de la forêt, la compensation du défrichement et la distance de constructions et installations par rapport à la lisière. La plupart des cantons - contrairement aux organisations de

protection de l'environnement - ne souhaite généralement pas de telles dispositions. La nouvelle loi forestière doit remplacer l'actuelle loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, qui date de 1902. Le projet de loi forestière a été soumis en juin 1986 aux gouvernements cantonaux, aux partis politiques ainsi qu'aux organisations intéressées. Le projet de loi et le message à l'intention des Chambres fédérales devraient être prêts vers le milieu de l'année 1988.

L'atrazine n'est pas un poison pour l'environnement

Des informations contradictoires, ou fausses, ont été à maintes reprises diffusées de toutes parts sur l'atrazine. Ciba-Geigy, l'un des principaux producteurs d'atrazine, précise ce qui suit :

- 1) L'atrazine n'est ni hautement toxique, ni un défoliant, ni un gaz de combat, mais un dés-herbant pour maïs d'une bonne compatibilité. Il y a bientôt trente ans qu'elle est utilisée dans le monde entier et l'on n'a constaté aucun cas d'em-poisonnement ni chez l'homme, ni chez les poissons. En outre, l'atrazine n'est accumulée ni dans les organismes animaux, ni dans les végétaux.
- 2) Il n'y a aucune relation entre l'accident d'atrazine à Bâle et la catastrophe de Sandoz Schweizerhalle. Lorsque l'incendie de Schweizerhalle a éclaté, l'atrazine qui s'était échappée à Ciba-Geigy Bâle se trouvait déjà dans la station d'épuration de Bâle. C'est de là que, pendant plusieurs jours, sous une forme fortement diluée, elle s'est écoulée dans le Rhin, de sorte qu'à aucun moment elle n'a constitué un danger pour les poissons. Elle ne peut en aucune manière être rendue responsable de la mort des poissons faisant suite à l'incendie de Sandoz.
- 3) L'atrazine se dégrade biologiquement dans le sol, c'est-à-dire que les doses de substances réparties dans le sol diminuent avec le temps. Des essais opérés dans l'eau permettent d'indiquer une dégradation de 90% en 45 jours dans un marais, dans la nature, et une dégradation dans la mer de 90% en 21 à 80 jours, selon la température de l'eau.
- 4) Il peut arriver que de l'atrazine se trouve en quantités infinitésimales dans la nappe phréatique, mais cela uniquement lors de l'utilisation régulière de quantités élevées et en présence simultanée de conditions hydrogéologiques défavorables. Ainsi, les traces d'atrazine mesurées récemment en Suisse dans quelques emplacements d'eaux souterraines se situent en partie au-dessus de la tolérance, qui est de 0,1 millionième de gramme

par litre. Mais même dans ces cas-là, ces doses ne peuvent pas constituer un risque pour la santé.

- 5) Ciba-Geigy apporte son soutien aux efforts entrepris pour réduire les quantités d'atrazine employées. C'est pourquoi Ciba-Geigy recommande aux producteurs de maïs de renoncer dorénavant à certaines applications déterminées, qui exigent des dosages élevés, et recommande aussi de renoncer à l'utilisation d'atrazine sur les terres non cultivées. Utilisée à bon escient, l'atrazine est un produit utile à l'agriculture et ne constitue pas une charge pour l'environnement.

(Infochimie)

Pour sauver le Léman, mouillez-vous!

Tel est le titre d'un dépliant tous ménages distribué par l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), qui rappelle que nous sommes tous concernés par les efforts qui doivent être faits pour améliorer la santé du Léman.

Le 1^{er} juillet 1986 restera une date historique dans la lutte contre la pollution des eaux. Ce jour-là, en Suisse, entrait en vigueur l'arrêté du Conseil fédéral sur la suppression des phosphates dans les produits de lessive.

Près d'une année s'est écoulée et l'on enregistre une réelle et importante diminution de phosphore à l'entrée des stations d'épuration : les chiffres annoncés dépassent 40%. Bien qu'importante, cette diminution est malheureusement insuffisante pour permettre d'atteindre le seuil maximal de 500 tonnes d'apport annuel de phosphore que le Léman pourrait tolérer. Le Léman n'est toujours pas «guéri».

Même si les quantités de matières polluantes rejetées dans les rivières et le lac n'augmentent plus, grâce aux efforts d'assainissement des eaux usées, le Léman reçoit encore annuellement deux fois plus de phosphore qu'il ne peut en absorber. On constate que le lac contient aujourd'hui six fois plus de phosphore qu'au début des années soixante.

L'état du lac présente actuellement une stabilité que l'on peut qualifier de trompeuse dans la mesure où elle est acquise en partie grâce aux conditions climatiques exceptionnelles de ces dernières années.

Interdire en Suisse les phosphates dans les produits de lessive c'est bien, mais une telle mesure ne pourrait-elle pas être étendue à l'ensemble des produits de nettoyage? Quant à la France, envisagera-t-elle un jour d'appliquer ces mesures sur son territoire? Durant le mois de juin 1987, l'ASL a lancé une campagne d'information auprès de tous les ménages, suisses et français, résidant sur le bassin versant du Léman. Son but est de sensibiliser tous les habitants de cette région à la situation présente et aux

moyens à mettre en œuvre pour parvenir, à long terme, à améliorer la qualité des eaux du Léman.

10^e anniversaire de l'atelier d'architecture Groupe Y

Pour fêter cette première étape, le Groupe Y, d'Yverdon-les-Bains, avait organisé, le 24 juin 1987, une journée «portes ouvertes». Le matin était réservé aux autorités et aux notables, et l'après-midi était destiné au public. C'était l'occasion, pour beaucoup, de découvrir le cadre de travail exceptionnel de cette équipe, qui s'est fait connaître autour des années quatre-vingt par la réalisation du quartier «Les Pugessies», un quartier en

tissu urbain serré, avec une densité d'occupation élevée, sur un terrain de 27 000 m², à 400 m du centre d'Yverdon-les-Bains, réalisation à laquelle ont collaboré les habitants par une participation active.

A l'instar d'autres ateliers, le Groupe Y a vu passer un certain nombre de partenaires; l'équipe de base, constituée de Jean-Paul Michel, Claude Moret, Michel Du Pasquier et Patrick Schauenberg, a vu certains de ses membres quitter le groupe, d'autres arriver, tels Serge Nicoloff ou Xavier Fischer. Mais le mode d'approche et de traitement des problèmes n'a pas varié. Nos vœux les meilleurs accompagnent ces confrères pour un avenir que nous leur souhaitons radieux.

F. N.

Industrie et technique

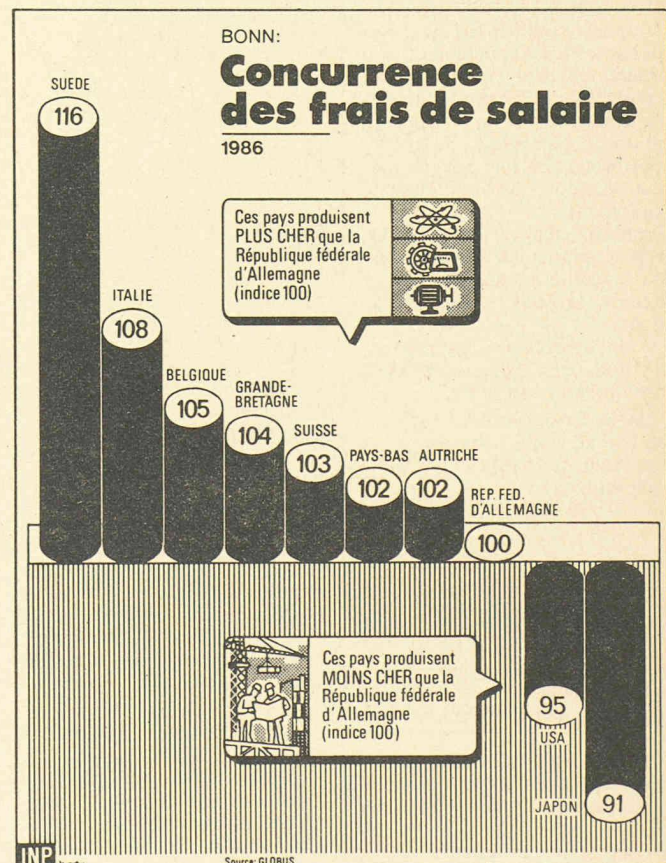
Allemagne : une productivité élevée pour compenser des frais de salaire élevés

Dans de nombreux secteurs de la production, la compétitivité d'un pays, sur le plan international, est directement liée au niveau de ses salaires.

C'est ainsi que les coûts de travail dans l'industrie de transformation (sans le secteur minier ni celui de l'énergie) continuent à modifier profondément la liste des principaux pays industrialisés. Avec son salaire horaire de 31DM (y compris les frais de salaire an-

nexes par heure de travail), la République fédérale d'Allemagne compte parmi les pays ayant les plus hauts salaires.

Quant à l'appréciation de la productivité à l'échelon international, telle qu'elle ressort des enquêtes effectuées par l'Institut de l'économie allemande, elle place la Suisse et la RFA en tête de liste pour ce qui est de la création de valeur par heure de travail, suivies par les Etats-Unis et le Japon. L'industrie néerlandaise et la belge se classent à un sixième environ de la valeur de référence allemande, l'Autriche, la Suède et l'Italie à un quart environ, tandis



Concurrence des frais de salaire entre les dix pays les plus industrialisés : comparés à la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon arrivent à produire à meilleur marché.

que l'industrie britannique réalise, par heure de travail, une valeur de production qui est à peu près la moitié de celle des entreprises allemandes. Ces calculs ont été réalisés en prix et parités actuels.

Cependant, le critère déterminant pour apprécier si un pays produit avec des coûts de travail faibles, ou au contraire élevés, est la relation entre coûts effectifs et prestations réelles, sans tenir compte ni du cours des changes, ni de ses fluctuations. On constate alors que c'est essentiellement chez les gros concurrents que sont, pour l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon que la valeur produite par heure de travail est bien plus nettement supérieure aux coûts effectifs de travail que ce n'est le cas dans l'industrie allemande.

Ainsi donc, avec une bonne productivité, les frais de salaire à la pièce produite, résultant du rapport entre volume salarial et création de valeur, sont assez élevés en Allemagne, comme l'illustre le croquis ci-dessous: seules les entreprises suédoises doivent prendre en compte un volume salarial sensiblement plus élevé, puisqu'il dépasse de 15% environ la valeur de référence 100 choisie pour l'Allemagne. En revanche entre Etats-Unis et Japon, d'une part, République fédérale allemande, d'autre part, la différence des frais de salaire peut aller jusqu'à 10%, en faveur des industriels américains et japonais.

(INP)

Circulateurs Grundfos

Pompes Grundfos SA annonce qu'elle a entièrement changé son programme dans le domaine des circulateurs et lance maintenant sur le marché une nouvelle génération de pompes, la Série 200, avec protection intégrale du moteur incorporée au boîtier de raccordement.

Grundfos a d'autre part revu tout le programme des petits circulateurs, améliorant encore, dans ce secteur, la relation prix/rendement.

La documentation concernant ces nouveaux circulateurs peut être obtenue auprès de

Pompes Grundfos SA
Bureau de vente Lausanne
2 A, Anciens-Moulins
1009 Pully
Tél. 021/29 43 81

Nécrologie

Werner Lanz, ingénieur forestier SIA

Werner Lanz, ingénieur forestier, de Wädenswil, est décédé subitement le 23 juin à l'âge de 74 ans.

Werner Lanz a commencé sa carrière durant la Deuxième Guerre mondiale, chargé de la politique des prix dans le secteur de l'économie des forêts et du bois pour

la Centrale fédérale du contrôle des prix. Ses parfaites connaissances de ce secteur d'activité, sa personnalité rayonnante, son habileté de négociateur et son sens de la justice lui avaient alors permis de résoudre ces tâches, souvent ingrates et toujours délicates, de la manière la plus efficace. Les plus anciens se souviennent des problèmes qu'avait posés l'intervention brutale de la Confédération sur un marché des bois jusqu'alors parfaitement libre.

C'est en 1962 que Werner Lanz reprit la direction de Lignum, Union suisse en faveur du bois, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite, en 1979. Là encore, les compétences et les qualités qu'il avait pu mettre au service de l'économie de crise trouvaient leur expression la meilleure. C'est sous sa direction que virent le jour notamment les trois foires nationales spécialisées pour le bois, les brochures et dossiers d'information.

Il acheva la rédaction des dix volumes de la *Documentation Bois* et introduisit les cahiers techniques et le *Bulletin Bois*. Il fut enfin le médiateur dans tous les travaux de préparation, de réalisation et de liquidation de l'exposition de l'industrie du bois, à l'Exposition nationale de Lausanne, en 1964.

Tous ceux qui ont connu Werner Lanz garderont de lui l'image d'un homme juste et intègre, dont le charme aura permis de perpétuer l'esprit d'entraide professionnelle dans le secteur de l'économie des forêts et du bois.

Vie de la SIA

L'activité d'expert

Organisée par la SIA, *mardi 15 septembre 1987* à Berne (Kursaal, Schänzlistrasse 71-77), une journée d'information sera consacrée à «L'activité d'expert». L'expert accomplit une tâche importante lorsqu'il établit un rapport d'expertise. Pour remplir sa mission avec diligence et remettre un rapport objectif, il doit posséder une vaste expérience et des connaissances spécifiques. Or le titre d'expert n'est pas protégé légalement. A l'heure actuelle, nombreux sont malheureusement ceux qui se prétendent experts sans toujours satisfaire aux strictes conditions nécessaires pour que soit menée à bien une tâche aussi exigeante.

La SIA tient à promouvoir un haut niveau dans l'activité d'expert et la journée qu'elle organise vise en particulier à:

- introduire la nouvelle directive SIA 155 pour l'élaboration de rapports d'expertise
- exposer les exigences que, du point de vue de la SIA, les experts doivent remplir
- présenter l'activité d'expert sous différents aspects pratiques.

Renseignements et inscriptions auprès du Secrétariat général de

la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/20115 70.

Réflexions sur la technique et l'art de construire

A l'occasion du 150^e anniversaire de la SIA, le Groupe spécialisé des ponts et charpentes organise, *vendredi 18 et samedi 19 septembre 1987*, des journées d'étude sur le thème «Réflexions sur la technique et l'art de construire». Ces journées ne sont pas consacrées à des problèmes techniques particuliers; elles ont pour but essentiel d'inciter à méditer sur le sens et les effets du travail de l'ingénieur dans le cadre plus large de l'Etat, de l'économie, de la société et de la culture. Elles se tiendront en l'Auditorium maximum de l'EPFZ (bâtiment principal), à Zurich.

Exposition spéciale du GPC

Présentée dans la cour intérieure de l'EPFZ, l'exposition mise sur pied à l'occasion de ces journées, sous le titre «Construire pour la Suisse de demain», donnera un aperçu des grands projets de construction des années nonante. *Du 18 septembre au 11 octobre 1987*. L'entrée est libre.

Renseignements et inscriptions auprès du Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/20115 70.

Dessinateur en bâtiment ou en génie civil

La SIA a édité récemment deux dépliants qui présentent les métiers de «dessinateur en bâtiment» ou «dessinateur en génie civil». Ils s'adressent d'abord aux jeunes qui doivent choisir une profession et sont essentiellement destinés à une première orientation. Sous une forme concise et d'accès facile, illustrés de manière plaisante, ces dépliants existent en allemand et en français.

A la Foire de Bâle de cette année, où la SIA a présenté des apprentis dessinateurs au travail, ces dépliants ont été remis notamment à des orienteurs professionnels, à des enseignants et à des jeunes. Cette utile documentation peut être obtenue gratuitement auprès du Secrétariat général de la SIA, Selnaustr. 16, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/20115 70.

Expositions

Gemeinde 87: nombre record de visiteurs

Avec 14 528 entrées, l'exposition *Gemeinde 87* (qui a eu lieu à Berne du 16 au 19 juin dernier) a enregistré un nouveau record du nombre de ses visiteurs, soit 40% de plus qu'en 1985 (10 400 entrées). Dans le vaste domaine des besoins des collectivités et administrations publiques, plus de

300 exposants y ont présenté leur production et offert leurs services, sur une surface totale de 37 000 m² (halles et esplanade en plein air).

Ce résultat confirme brillamment la raison d'être d'une telle exposition, qui fait maintenant partie d'une tradition bien établie.

Diverses manifestations spéciales ont également retenu l'attention: «Réforme de la mensuration officielle», «Sécurité au travail et médecine du travail», ainsi que l'exposition collective de l'Association des commerçants et fabricants de machines et engins communaux. La journée d'ouverture, qui avait pour thème «Les sapeurs-pompier et la protection contre l'incendie» a été un succès, avec ses 900 participants venus de Suisse et de l'étranger.

La prochaine exposition *Gemeinde* aura lieu *du mardi 13 au vendredi 16 juin 1989*.

Le Salon des antiquaires 1987

Du 12 au 22 novembre 1987, Palais de Beaulieu, Lausanne

Tous les stands sont déjà occupés et le salon refuse du monde pour ne pas lasser le visiteur par surabondance. La participation internationale s'accroît et l'éthique des responsables est toujours plus rigoureuse. Du dragon Ming au vaisselier suisse du XVII^e siècle, le choix est vaste.

Ouverts, même branchés, les antiquaires présenteront aussi l'art contemporain, antiquité de demain.

Enfin, la traditionnelle exposition culturelle montrera au grand public les meubles et le design de Le Corbusier. Gage de succès: c'est la Société vaudoise des ingénieurs et architectes qui la prépare.

Et sans trahir de secret, nous pouvons annoncer d'ores et déjà que l'on y verra des meubles originaux de Charles-Edouard Jeaneret, qui n'avaient jamais été exposés auparavant.

F. N.



Dragon porte-bonheur de l'époque Ming, symbolisant la prospérité et la fertilité. Il est impossible de le dater: plus le visage s'humanise, plus il est récent. (Photo Erling Mandelmann.)